

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015 à 19 h
COMMUNE D'AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Marielle de CHARNACE,

Absents excusés : Nicolas CORTET (pouvoir E. GOBARD),

Carole HERINK (pouvoir M. de CHARNACE),

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Christian FOUCART.

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU FOURCHAUD :**

Après avoir enfoui les réseaux du bourg, de la 1^{ère} tranche de Villers (secteur gauche), du Bas Mesnil, le Conseil Municipal souhaite poursuivre son action par la 2^e tranche de Villers (partie droite) et le Fourchaud, après avoir délibéré, accepte la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public, communication électronique, entre la Commune et le Syndicat Des Energies de Seine et Marne (SDESM) et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants et à effectuer les règlements.

Les travaux concernés sont estimés à :

. réseau basse tension : 164 735 euros HT, soit une participation communale de 32 947 euros.

. réseau éclairage public : 102 349 TTC.

. réseau communications électroniques : 148 269 euros TTC.

- **DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT LE REGLEMENT DES ENFOUISSEMENTS DU BAS MESNIL, EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Vu la demande du Trésor Public de discerner les frais d'études, des règlements concernant les enfouissements du Bas Mesnil, et vu le dépassement des du coût final, le crédit des restes à réaliser en investissement est insuffisant pour régler la facture. Le Conseil Municipal délibère et procède à une modification budgétaire : passe la somme de 4663 du compte 2183-000 aux comptes 2031-opération 43 pour 230 euros et au 2315- opération 43 pour 4433 euros, et prévoit un règlement échelonné au lieu d'un règlement unique concernant les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques du Fayet, procède à un virement, en opération 38, de 82 109 euros du compte 2152 au compte 2315.

- **AUTORISATION AU SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) ET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

le SDESM a développé un Système d'Informations Géographiques à l'échelle départementale et met à la disposition des communes, un SIG, composé des données cadastrales, des réseaux électriques, des réseaux de communication électronique et une couche éclairage public.

Le Conseil Communautaire du Pays de Coulommiers a délibéré le 2 avril pour que la demande puisse aboutir auprès du SDESM. Le Conseil Municipal délibère et autorise la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers à solliciter, à titre gracieux, la mise à disposition auprès du SDESM des données d'éclairage public, afin de les intégrer au SIG du Pays de Coulommiers, et demande l'élargissement de l'échange de données à l'ensemble des données intégrées et développées au sein du SIG du SDESM, notamment celles relatives aux réseaux électriques et télécommunications, ainsi qu'une autorisation donnée au SDESM à réaliser la mise en commun de différents jeux de données géo-localisées communales et de signer la convention avec la Communauté de Communes.

- **VALIDATION DU CALENDRIER EN VUE DE LA CREATION D'UN PLU POUR LA COMMUNE D'AULNOY :**

Une commission d'urbanisme a eu lieu, en mairie, le 3 juin, en présence d'un membre du (service d'urbanisme opérationnel de la DDT).

La loi ALLUR impose un lancement de création d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) avant le 31 décembre 2015. Rappelons que la compétence de l'urbanisme pourra être transférée à l'intercommunalité du Pays de Coulommiers en 2017. Le POS reste en vigueur jusqu'en 2017. Le Conseil Municipal délibère et décide de lancer la procédure de création d'un nouveau PLU. Un appel d'offres sera lancé dès septembre afin de bénéficier des services d'un architecte conseil. Les services de l'Etat assureront tous les contrôles de conformité règlementaires notamment par rapport au SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), au SDRIF (Schéma Directeur d'Ile de France et au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

- **ADHESION DE MOUROUX ET COULOMMIERS au SDESM :**

Les communes de Mouroux et de Coulommiers souhaitent bénéficier des services et des subventions du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, afin de financer leurs enfouissements de réseaux.

Le Conseil Municipal délibère et vote, à 6 voix pour et 5 abstentions, l'adhésion de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

- **DELIBERATION DU TARIF DU LOGEMENT COMMUNAL 5 BIS :**

Le logement communal, du 5 bis rue de l'Eglise, ayant été refait à neuf, le Conseil Municipal décide de le louer à nouveau au tarif de 510 euros. Mr Foucart et Mr JACQUEMINET sont désignés afin d'étudier s'il y aurait une possibilité de prise en charge des versements de loyers par un organisme qui se porterait garant.

- **DELIBERATION SUR LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, supprime la taxe sur les logements vacants.

- **DELIBERATION DE CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE L'ADJOINT TECHNIQUE AVEC GRILLE DES SALAIRES ET PRIMES.**

Vu la qualité de travail de l'Adjoint Technique depuis son embauche datant de février et sa motivation, le conseil étudie la possibilité de l'embaucher à 100 %. Celui-ci est stagiaire et sera nommé titulaire à compter du 1^{er} février 2016.

D'autre part, étant donné la polyvalence et la qualité du travail fourni par l'Adjoint Administratif, le Conseil Municipal délibère et décide de lui attribuer une prime équivalente à un treizième mois. Celle-ci sera répartie par l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

- **DELIBERATION CONCERNANT LE FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :**

Monsieur le Maire explique que la loi de finances 2012 (article 144) a introduit un nouveau dispositif dit de péréquation horizontale entre territoires. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour 2015, l'ensemble intercommunal bénéficie d'un reversement du FPIC pour un montant de 803 844 euros. Trois options sont proposées ; Option 1 : de droit commun, la répartition entre la communauté (selon le CIF) et ses communes membres en fonction de l'insuffisance relative de potentiel financier et de la population. Option 2 : par dérogation, le conseil communautaire peut procéder, par délibération prise à la majorité des 2/3, à une répartition du reversement entre communes en fonction des critères de population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil de l'EPCI. Option 3 : enfin à la majorité des 2/3 pour l'EPCI et à la majorité simple de toutes les communes, le conseil communautaire peut procéder à une répartition selon des modalités librement fixées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le reversement du FPIC entre la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et les communes selon l'option n°3, concernant l'exercice 2015.

- **FRAIS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE COULOMMIERS :**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal accepte la délibération du Conseil Municipal de Coulommiers, en date du 13 avril, fixant la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2013/2014, soit : 6 maternels à 655 euros et 12 élémentaires x 528 euros, pour un total de 10 266 euros.

- **ADHESION AU SIANE DE LA COMMUNE DE MOUROUX :**

Vu la délibération du 4 juin du SIANE, et celle en date du 19 mars de la Commune de Mouroux, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Mouroux au SIANE, pour la compétence B : contrôle et gestion des installations d'assainissement individuel.

- **ORGANISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET :**

Un dépôt de gerbe et un traditionnel dîner républicain auront lieu, comme chaque année, le 13 juillet à partir de 19 h 30, avec barbecue suivi du bal. Les tarifs restent inchangés : 5 euros pour les Alnésiens, gratuit pour les moins de 14 ans et 8 euros pour les participants extérieurs. Les courses et le ménage de la salle des fêtes seront assurés par Madame Fluteaux et Messieurs Frère et Jacqueminet.

- **REVUE DES DYSFONCTIONNEMENTS :**

les excès de vitesse dans les hameaux e la Bauderie, Villers, la Roche, le Bas Mesnil et dans le centre bourg deviennent très préoccupants. C'est pourquoi le Conseil Municipal demande d'accélérer l'appel d'offres pour les aménagements de sécurité à l'entrée des hameaux. Il est à noter que vols de fleurs se sont produits sur la commune (bacs et massifs) et les garde-corps du pont de la Bauderie ont été détériorés.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- . Le chauffe-eau de la mairie a lâché. Le Conseil Municipal délibère et accepte le devis des Ets SEVESTE, pour un montant de 526 euros.
- . Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal délibère et accepte le renouvellement de la convention du Centre de Gestion de Seine et Marne, relative aux missions obligatoires exercées dans cadre du partenariat CNRACL.
- . Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de Frances pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Fin du conseil municipal à 21 heures.